



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/188
23 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 FÉVRIER 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration émise le
22 février 1999 par le Ministère des affaires étrangères de l'État érythréen
(voir annexe I).

Je joins également un communiqué de presse du Département d'État des
États-Unis d'Amérique, qui confirme que l'Éthiopie ne cesse d'enfreindre le
moratoire relatif aux frappes aériennes, alors que l'Érythrée continue de
l'observer, et ce, en dépit des bombardements quotidiens auxquels l'Éthiopie
continue de soumettre des objectifs civils et économiques en Érythrée (voir
annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Haile MENKERIOS



ANNEXE I

Déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères
de l'Érythrée à Asmara, le 22 février 1999

La première vague d'offensives aventuristes lancée par les autorités éthiopiennes s'est soldée par un désastre, malgré les attentes peu réalistes apparemment nourries par différents milieux. Cet échec risque de les pousser à bout et il est concevable par conséquent que les autorités du FPLT envisagent de se lancer dans une nouvelle série d'offensives futiles. Pour sa part, le Gouvernement érythréen suit de près l'évolution de la situation en faisant preuve de la plus grande patience.

Il est manifeste que les autorités du FPLT se sentent poussées à bout, ne serait-ce que parce qu'elles soumettent des objectifs civils à un bombardement aérien continu en violation du moratoire sur les frappes aériennes. C'est ce que montre aussi le fait que les organes de sécurité du régime sont entrés par effraction dans la résidence de l'Ambassadeur d'Érythrée à Addis-Abeba et l'ont occupée.

Toutefois, alors que ces actes illégaux et inhumains du régime éthiopien sont bien connus, la communauté internationale n'a encore rien fait pour les déplorer et pour y mettre fin.

Malgré ces réalités, les forces armées érythréennes ont choisi d'appliquer une stratégie de défense passive, fermement convaincues que telle est l'approche correcte, quelles que soient les normes appliquées, et conscientes qu'une telle approche favorisera en fin de compte les perspectives d'un règlement pacifique.

L'escalade du bombardement aérien par les autorités du FPLT ne modifiera en rien la situation sur place. Toutefois, le fait que la communauté internationale ne condamne pas ces actes est un facteur qui encourage les excès. Dans ces conditions, les forces armées érythréennes souhaitent informer tous les intéressés qu'elles n'ont d'autre choix que de prendre des mesures appropriées de dissuasion. Ce sont les autorités du FPLT qui assumeront pleinement la responsabilité de toutes conséquences.

/...

ANNEXE II



United States Department of State

Washington, D.C. 20520

U.S. DEPARTMENT OF STATE

Office of the Spokesman

For Immediate Release

February 22, 1999

STATEMENT BY JAMES B. FOLEY, DEPUTY SPOKESMAN

ETHIOPIA-ERITREA CONFLICT

The United States Government deeply regrets the use of air power by Ethiopia in the current conflict, in particular against economic targets and near civilian population centers. We urge the government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia to resume the moratorium immediately. We also urge the Eritrean authorities to continue to uphold their commitment to the terms of the moratorium.